



Regards croisés des pasteurs et agropasteurs vivant dans les régions du Niger et les zones transfrontalières du Bénin, Burkina Faso, Nigeria et Mali sur les impacts des sanctions de la CEDEAO/UEMOA

Version résumée

☞ **Mobilisation de la CEDEAO/UEMOA pour imposer des sanctions immédiates et massives après le changement de régime au Niger**

En réaction à la situation socio-politique qui prévaut au Niger depuis le 26 juillet 2023, suite à la prise du pouvoir par l'armée, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a organisé une réunion extraordinaire conjointe avec l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) à Abuja (Nigéria). A l'issue de cette rencontre, des mesures coercitives affectant l'ensemble de la population nigérienne et l'économie du pays ont été adoptées, en vue d'exercer une pression sur les auteurs du coup d'état militaire dans le sens de favoriser le retour à l'ordre constitutionnel. Ces sanctions d'une ampleur inédite sur la vie quotidienne des populations nigériennes et celle des communautés transfrontalières sont perçues par de nombreux acteurs comme une arme à double tranchant. En effet, une approche anticipée des sanctions permettant de protéger les acteurs économiques nationaux n'a pas été développée. Face à un tel constat, de nombreuses organisations nationales et internationales ont alerté la CEDEAO et l'UEMOA sur les effets néfastes des sanctions qu'elles ont adoptées.

☞ **Collecte et analyse de données évaluatives sur l'impact engendré par les sanctions sur les conditions de vie des familles d'éleveurs**

Soucieux d'aller au-delà du seul phénomène d'alerte, le Réseau Billital Maroobé (RBM) a initié un processus de collecte d'informations auprès de ses membres, afin de mieux comprendre les impacts des sanctions sur les conditions de vie des familles d'éleveurs dans plusieurs régions du Niger, ainsi que dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso, du Nigeria et du Mali. L'utilisation de deux (2) outils (guide d'entretien et groupes de discussion WhatsApp) a permis d'assurer la documentation des effets des sanctions, en choisissant trois (3) domaines de focalisation des échanges avec les interlocuteurs : (i) le vécu et le ressenti des éleveurs rencontrés sur le terrain ; (ii) le portrait de la situation prévalant dans les différentes zones ; et (iii) les besoins en matière de renforcement des capacités des ménages pastoraux et agropastoraux, face aux impacts des sanctions. Les entretiens ont ciblé des interlocuteurs résidant dans les régions d'intervention de six (6) organisations membres du RBM, en l'occurrence l'Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger (AREN), le Réseau de Communication sur le Pastoralisme (RECOPA) et le Conseil Régional des Unions du Sahel (CRUS) au Burkina Faso, TASSAGHT (Mali), Billital Maroobe Pastoralists Association Of Nigeria (BILMPAN) et l'Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants (ANOPER) au Bénin.

☞ **Effets désastreux des sanctions sur les ménages pastoraux et agropastoraux vivant au Niger et dans les zones transfrontalières limitrophes**

Il ressort de l'analyse des données collectées que l'application des mesures coercitives imposées par les institutions d'intégration affecte durement la vie quotidienne des populations rurales, en particulier celle des familles d'éleveurs qui supportent déjà les conséquences économiques et sociales de l'insécurité et/ou de la saison des pluies erratique qui vient de commencer. Les principales conséquences engendrées par les sanctions sont les suivantes :

© **Déstabilisation des marchés et flambée des prix des denrées alimentaires**

- La fermeture des frontières nigériennes et la suspension des transactions commerciales avec les autres pays membres de la CEDEAO (hormis le Mali et le Burkina Faso) ont engendré des conséquences néfastes se traduisant par : (i) la déstabilisation profonde du fonctionnement des marchés du Niger qui sont étroitement interconnectés avec les activités commerciales et les réseaux de distribution du Nigeria

et du Bénin ; (ii) une inflation importante des prix des céréales importées principalement du Nigeria, du Mali et du Bénin, notamment le mil (hausse du prix du sac de 100 kg s'élevant à 39 % sur les marchés de Dosso), le maïs (42 % dans la région de Dosso et 64 % sur les marchés de Maradi) et le sorgho (entre 30 et 35 % sur les marchés des centres urbains de la région de Tahoua et 52 % dans la région de Diffa). Cette hausse des prix des produits alimentaires intervient dans un contexte de soudure agricole, étant entendu que les premières récoltes n'auront lieu qu'à la mi-septembre, au plus tôt.

- Face à la diminution rapide des stocks de produits vivriers, la tendance des commerçants à spéculer sur les prix des denrées alimentaires contribue à amplifier le phénomène de l'inflation. Tout laisse à penser que jusqu'à la période des premières récoltes agricoles, la spéculation sur les prix des denrées alimentaires continuera d'être pratiquée.
- L'attitude adoptée par les pouvoirs publics du Mali et du Burkina Faso qui refusent d'appliquer les sanctions de la CEDEAO donne une bouffée d'oxygène à l'économie nigérienne. Cette solidarité ne permet cependant pas de compenser les difficultés d'approvisionnement du Niger en denrées alimentaires, ni d'inverser la tendance inflationniste. En effet, l'acheminement de marchandises vers le Niger à partir du Mali et du Burkina Faso s'avère particulièrement dangereux, surtout au niveau des zones de franchissement des frontières qui sont devenues un haut lieu de criminalité. Le Mali et le Burkina Faso subissent eux-mêmes les contrecoups de la fermeture des frontières entre le Niger et les autres pays membres de la CEDEAO. En effet, l'approvisionnement en marchandises importées de certaines régions du Burkina Faso (Sahel et Est) et du Mali (Gao et Ménaka) qui transite par les ports béninois ou nigériens, puis par le Niger se trouve fortement perturbé.
- Dans la région du Sahel burkinabé, les prix du sac de 100 kg de sorgho ont connu une hausse de 32 % dans la ville de Dori et la flambée des prix a été plus forte sur les marchés locaux de Seytenga et Markoye. Dans la région de l'Est du Burkina Faso, les communes frontalières de Kantchari et Boutou dont les marchés sont approvisionnés à partir du Niger ont été privées de toute source d'approvisionnement en céréales, pain et savon. Cette situation a été d'autant plus durement ressentie que le transport des marchandises entre le chef-lieu de la région (Fada N'Gourma) et les deux communes enclavées était devenu quasiment impossible en raison de la détérioration de la situation sécuritaire.
- Entre juillet et août 2023, le prix des denrées alimentaires a considérablement augmenté dans les régions du Nord Mali. Le prix du kg de riz importé, transitant par les ports côtiers et le Niger, a connu une hausse moyenne de 75 % dans le cercle de Gao, 50 % dans celui de Ménaka et 30 % sur les marchés d'Ansongo. Le prix des pâtes alimentaires a augmenté de 50 % dans le cercle de Ménaka, 42 % dans celui de Gao et 33 % sur les marchés du cercle d'Ansongo. Le prix du lait en poudre a quasiment triplé sur les marchés d'Ansongo. En ce qui concerne le sucre importé, l'amplitude des changements de prix est variable : 33 % sur le marché de Ménaka, 15 % dans le cercle de Gao et 7 % dans le cercle d'Ansongo.
- Dans la partie Nord-Est du Bénin (Département de l'Alibori), l'impossibilité de vendre la production locale de maïs sur les marchés nigériens a entraîné une baisse soudaine des prix. Par exemple, dans la commune de Malanville, la baisse du prix du sac de maïs s'est élevée à 20%.
- L'application des sanctions affecte les économies locales du Nigeria où l'on a constaté une baisse significative de l'affluence des opérateurs sur les marchés des États frontaliers avec le Niger (Kebbi, Sokoto, Katsina et Jigawa), mais aussi de ceux des États situés plus au Sud (Kaduna, Kano, Plateau et Niger). L'arrêt des exportations

des produits agricoles vers le Niger a fortement fragilisé la résilience des ménages ruraux qui étaient confrontés aux effets de l'inflation provoquée par la dévaluation du Naira et de la suppression de la subvention sur les carburants.

© **Dégradation inquiétante des termes de l'échange bétail/céréales**

- La présente saison d'hivernage est caractérisée par plusieurs phénomènes concomitants, à savoir : (i) une pause pluviométrique plus ou moins prolongée selon les zones ; (ii) une hausse du prix de l'aliment du bétail qui est inhabituelle en cette période de l'année ; et (iii) une baisse tout aussi anormale du prix du bétail sur les marchés. L'évolution des prix du bétail et des intrants alimentaires est en partie attribuable à la fermeture des frontières et à l'interdiction des transactions commerciales entre le Niger et les autres pays membres de la CEDEAO.
- La chute du prix du bétail sur les marchés de la région de Diffa résulte de deux phénomènes : (i) le mauvais état d'embonpoint des animaux provoqué par le manque de pâturage ; et (ii) la désertion des marchés à bétail par les commerçants nigériens, principaux acteurs dynamiseurs de la filière régionale de commerce du bétail. Au cours de la période juillet-août 2023, la baisse du cours du bétail s'est généralisée dans la région et elle a concerné toutes les catégories d'animaux (-53 % pour les caprins, -52 % pour les ovins et -38 % pour les bovins). Dans le même temps, le prix des aliments concentrés du bétail a augmenté d'environ 20 % et celui du sac de 100 kg de mil de 42 %. La baisse du prix du bétail est durement ressentie par les familles d'éleveurs, dans un contexte où les effets de la période de soudure agricole sont amplifiés par l'inflation des prix des denrées alimentaires et par les incidences découlant de l'aggravation de l'insécurité. Dans d'autres régions du Niger (Maradi et Dosso), la chute des prix du bétail a engendré des difficultés d'autant plus grandes que la hausse des prix des denrées alimentaires exerce une pression importante sur la trésorerie des ménages d'éleveurs qui peinent à obtenir des liquidités pour acheter des vivres.
- Dans la partie Nord du Bénin, les prix des bovins ont connu une chute de l'ordre de 67 à 77 % sur les marchés qui sont traditionnellement fréquentés par des négociants nigériens. Ces derniers ont coutume d'acheter des lots de bovins mâles pour les convoier vers les marchés terminaux de Cotonou, Lomé et Accra. En revanche, dans les régions du Nord Mali, les prix du bétail ont connu une légère augmentation au cours de la période juillet-août 2023 (hausse de l'ordre de 23 % pour les caprins sur les marchés du cercle d'Ansongo et 35 % dans le cercle de Gao). Cette augmentation des cours du bétail est favorisée non seulement par l'amélioration de l'état d'embonpoint des animaux, mais aussi et surtout par le dynamisme des flux commerciaux internes qui ont permis de compenser le ralentissement des exportations de bétail vers les marchés des pays côtiers, via le Niger.

© **Des systèmes de mobilité du bétail mis à rude épreuve par les sanctions**

- Dans les régions de Dosso et de Tahoua, la mobilité du bétail n'a pas encore été impactée négativement par les sanctions, compte tenu du fait qu'à cette période de l'année les déplacements de grande amplitude des troupeaux sont réduits, à moins que les éleveurs soient confrontés à des chocs naturels, socio-fonciers ou sécuritaires. Cependant, les systèmes de mobilité du bétail risquent d'être fortement perturbés, si la fermeture des frontières se prolonge. Il est probable qu'à la fin de l'hivernage, les troupeaux seront conduits en transhumance et que les pasteurs se trouveront alors bloqués au niveau des frontières, avec pour conséquence une concentration des animaux dans des espaces géographiques réduits. Dans la région de Diffa, le mauvais démarrage de la saison des pluies a entraîné une concentration des animaux autour des mares ou des puits, ainsi que la montée des tensions liées à l'accès aux ressources pastorales. Il ne fait pas de doute que de nombreux éleveurs seront obligés

de conduire leurs animaux en transhumance dans les États de Borno et de Yobé qui sont mieux pourvus en pâturages, en dépit de l'insécurité et de la fermeture des frontières.

- La bande transfrontalière Niger/Nigeria a connu un essor de la violence armée consécutivement à l'arrêt des patrouilles conjointes effectuées par les armées des deux (2) pays. L'absence des forces de défense et de sécurité a laissé le champ libre à des attaques perpétrées par les groupes terroristes contre les populations civiles ; ce qui a limité considérablement les déplacements des troupeaux dans les zones situées à proximité de la frontière. La concentration des animaux dans la partie Nord de la région de Maradi s'est accompagnée d'une multiplication des conflits entre les transhumants et les agropasteurs locaux autour de l'accès aux ressources en eau et aux aires de pâturage.
- Les éleveurs vivant dans les États frontaliers du Nigeria ont rencontré des difficultés à franchir la frontière pour se rendre au Niger, à cause de la mise en place par les pouvoirs publics d'un système de contrôle des déplacements des animaux dans les espaces transfrontaliers (refoulement des troupeaux et instauration du paiement d'amendes par les contrevenants). Dans le souci d'échapper aux contrôles, certains éleveurs ont emprunté de nouveaux itinéraires de transhumance, prenant ainsi le risque d'une exposition accrue au banditisme armé et aux attaques perpétrées par les groupes terroristes. N'étant pas parvenus à franchir la frontière, de nombreux autres éleveurs se sont trouvés bloqués dans certaines localités qui ont alors connu de fortes concentrations d'animaux. Il s'agit principalement de localités situées dans l'État de Kebbi où la présence d'un grand nombre de troupeaux et l'éclatement d'une épizootie (fièvre aphteuse) ont suscité des tensions sociales entre les transhumants et les populations autochtones.

© **Forte restriction de l'accès des familles d'éleveurs à l'assistance humanitaire**

- La rupture de fourniture de l'assistance humanitaire, suite à l'arrêt des activités menées par plusieurs agences spécialisées dans l'aide d'urgence, a engendré des effets immédiats et importants sur les familles d'éleveurs et les personnes déplacées forcées. Dans la région de Tillabéry, les activités humanitaires sont au ralenti depuis juillet 2023, à cause de la suspension de l'intervention de l'ensemble des acteurs humanitaires. Ainsi, un grand nombre de personnes réfugiées et déplacées internes se sont trouvées plongées dans une situation de dénuement qui a été aggravée par d'autres contraintes (suspension des transferts monétaires et interdiction des regroupements de personnes). Dans la région de Diffa également les sanctions ont entravé la capacité des familles d'éleveurs à accéder à l'assistance humanitaire du fait de la suspension des interventions d'urgence menées par certains partenaires (interruption des financements) et de la réduction de l'envergure des opérations conduites par d'autres institutions d'aide d'urgence, à cause du plafonnement du montant des retraits bancaires et de l'impossibilité d'effectuer des transferts monétaires au profit des populations bénéficiaires.
- L'impact des sanctions sur les opérations humanitaires risque d'être ressenti durement dans les zones frontalières du Burkina Faso (régions du Sahel et de l'Est) et du Mali (régions de Gao et de Ménaka) qui connaissaient déjà une situation socio-économique critique, à cause de l'embrasement de l'insécurité. L'amplification des déplacements forcés de populations a eu pour effet immédiat une augmentation des besoins humanitaires, alors que le volume des appuis fournis est jugé largement insuffisant. Les interlocuteurs tirent la sonnette d'alarme sur la situation humanitaire en mettant l'accent sur : (i) l'isolement de certaines communes frontalières privées de l'assistance d'urgence (Boutou et Kantchari dans la région de l'Est du Burkina Faso) ; et (ii) l'arrivée

probable dans la région du Sahel burkinabé de nouveaux flux de personnes réfugiées provenant du Niger.

© **Une expansion de l'insécurité s'accompagnant de la multiplication des atteintes à la vie des éleveurs et des razzias d'animaux**

- Les nouvelles autorités politiques du Niger ont, dès le départ, affirmé leur volonté de développer une coopération plus étroite avec le Burkina Faso et le Mali, dans le cadre de la lutte contre les groupes djihadistes liés à Al-Qaïda et à l'Etat Islamique en Afrique de l'Ouest. Mais, l'impulsion donnée à la coopération militaire inter-étatique n'a pas encore conduit à une plus grande stabilité des espaces transfrontaliers. Au cours de la période juillet-août 2023, les attaques attribuées à des groupes djihadistes se sont multipliées dans partie Sud-Ouest du Niger (région de Tillabéry). Dans la partie Sud des régions de Diffa et de Maradi, l'on a constaté une multiplication des actes de violence et de brigandage, en l'occurrence les vols de bétail et les enlèvements contre rançon qui sont devenus très lucratives pour les terroristes et les bandits (le montant de la rançon demandée s'élevant parfois à 30, voire 50 millions de francs CFA par otage).
- La crispation des relations politiques entre le Niger et le Nigeria a entraîné la cessation des patrouilles de la force conjointe (Niger/Nigeria/Cameroun/Tchad) chargée de neutraliser les combattants de l'Etat Islamique et du groupe « *Boko Haram* », ainsi que les bandits armés. L'arrêt des patrouilles a immédiatement favorisé la multiplication des actes de violence et de brigandage de part et d'autre de la frontière nigéro-nigériane.
- Dans les États du Nord du Nigeria (Sokoto, Zamfara, Kebbi), l'on a enregistré de multiples exactions commises contre les communautés pastorales et agropastorales (enlèvements de personnes, razzias d'animaux, etc.). Constatant l'ampleur que revêt le phénomène des enlèvements de personnes et le niveau élevé du montant des rançons demandées, plusieurs interlocuteurs ont déclaré que le kidnapping est devenu une nouvelle modalité de financement du banditisme et du terrorisme, dans un contexte où les groupes impliqués dans les activités criminelles connaissent des tensions de trésorerie découlant de la dévaluation du Naïra.
- Récemment, les Gouvernements du Niger, du Burkina Faso et du Mali ont signé la Charte du Liptako-Gourma qui a créé « *l'Alliance des Etats du Sahel* » dont la priorité est d'établir « *une architecture de défense collective et d'assistance mutuelle* ». La conjugaison des efforts militaires entre les trois (3) pays devrait permettre d'améliorer l'efficacité de la lutte contre le terrorisme dans les zones transfrontalières.

© **Perturbation des activités opérationnelles menées par les Organisations Pastorales membres du RBM**

- La suspension des transactions financières avec les banques du Niger a affecté la disponibilité des fonds devant permettre aux OP membres du RBM de mettre en œuvre les projets dont elles assurent l'exécution. Cette situation a entraîné le report ou l'arrêt de mise en œuvre de nombreuses activités au Niger (régions de Tahoua, Tillabéry, Maradi et Diffa) et au Burkina Faso (Sahel). Au Niger, l'imposition d'un plafond pour les retraits bancaires (compris entre 500 000 et 1 000 000 de francs CFA en fonction du statut de l'organisation) a obligé les bases régionales de l'AREN à modifier la planification de leurs activités et à allonger les délais de leur mise en œuvre opérationnelle. Des perturbations ont été notées également dans la région du Sahel burkinabé où le CRUS a interrompu l'exécution d'un certain nombre d'activités parce que les fonds attendus n'ont pas pu être transférés par la Coordination régionale du RBM basée au Niger.

- Par ailleurs, la mise en œuvre de sanctions a entraîné le blocage au niveau des frontières de certaines marchandises envoyées par la Coordination régionale du RBM aux OP du Mali (TASSAGHT) et du Bénin (ANOPER). La réception de ces marchandises devait permettre à ces Organisations de fournir des appuis aux bénéficiaires de projets en cours d'exécution. Compte tenu du caractère périssable de certains intrants alimentaires, les OP ont été obligées de supporter les pertes financières engendrées par le blocage des marchandises. En outre, les aléas affectant la fourniture de l'électricité au Niger et le fonctionnement de l'Internet dans certaines localités rurales du Nigeria ont empêché la tenue de plusieurs réunions virtuelles qui devaient permettre aux membres du RBM d'échanger sur la gestion de flux de transhumance dans les espaces transfrontaliers Niger/ Nigeria et Niger/Bénin.

☞ **Recommandations orientées vers l'élaboration de solutions permettant d'amoindrir l'impact des sanctions sur la vie des familles d'éleveurs**

© **Adopter une dérogation humanitaire au régime des sanctions, afin de sécuriser l'accès des populations rurales nigériennes et transfrontalières aux appuis d'urgence, en veillant à garantir de manière effective la prise en compte des besoins spécifiques des pasteurs et agropasteurs**

- Pour rendre effective la mesure d'exemption préconisée, il s'avère nécessaire de : (i) favoriser la reprise rapide des interventions d'assistance humanitaire qui ont été suspendues, en permettant le transfert des fonds destinés à leur financement ; (ii) garantir l'acheminement sans entrave et dans les délais indiqués des marchandises achetées dans le cadre de l'aide humanitaire, afin de permettre la fourniture des appuis aux populations vulnérables ; et (iii) autoriser toutes les transactions commerciales et financières nécessaires à la livraison de l'aide humanitaire dans les différentes régions du Niger, ainsi que dans les zones frontalières.
- Ces exemptions humanitaires en faveur de l'ensemble des populations rurales doivent être complétées par des interventions dédiées à la prise en compte des besoins spécifiques des éleveurs, en premier lieu la protection de leurs moyens d'existence qui reposent largement sur le bétail. Il convient de rappeler que dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, les opérations militaires se sont intensifiées dans les zones pastorales, à travers la création de « zones d'intérêt militaires » et le déploiement de patrouilles militaires dans les espaces transfrontaliers. Cela a conduit à un regroupement d'un grand nombre de pasteurs et d'agropasteurs dans les zones relativement sécurisées ; ce qui suscite de nouveaux défis. En effet, il s'avère indispensable de réfléchir à une approche permettant de garantir la protection des moyens d'existence des communautés d'éleveurs qui se sont repliées dans les zones sécurisées, en introduisant des innovations pertinentes dans les mécanismes de réponse rapide et de protection (RMMP). Ces innovations devront prendre en compte plusieurs exigences complémentaires relatives à : (i) la protection du bétail (santé, alimentation, sécurité) qui joue un rôle central dans les moyens d'existence des éleveurs ; (ii) la création de conditions-cadres favorables au développement des productions animales ; et (iii) la consolidation de la cohésion sociale et du vivre ensemble avec les communautés hôtes et les autres catégories de personnes déplacées forcées.
- Le RBM lance un appel aux institutions et organismes spécialisés dans l'appui aux personnes déplacées forcées et à la stabilisation des zones de crise et de conflit pour qu'ils accordent une plus grande attention à la problématique de la résilience du pastoralisme et à celle de la reconstruction de la cohésion sociale, en mettant à contribution les compétences dont disposent les organisations professionnelles rurales en matière d'ingénierie sociale adaptée à l'objectif de promotion du pastoralisme.

- © **Réexaminer chaque sanction édictée par la CEDEAO/UEMOA, en veillant à appliquer le principe de la non-nuisance, afin de minimiser ses impacts négatifs sur les conditions de vie des ménages pastoraux et agropastoraux**

 - Dans le souci d'appliquer le principe de « *ne pas nuire* » aux sanctions, il conviendrait de mettre l'accent sur les mesures visant à :

 - Lever l'interdiction portant sur les transactions commerciales et la circulation des biens (marchandises), afin de permettre la reprise des échanges commerciaux transfrontaliers entre le Niger et les pays limitrophes (Bénin, Burkina Faso, Nigéria et Mali), ainsi que la relance du commerce informel qui est fortement entravé ;
 - suspendre les mesures qui entravent les mouvements de transhumance du bétail dans les espaces transfrontaliers Niger/Bénin et Niger/Nigéria. Actuellement, les troupeaux qui cherchent à se déplacer subissent une double peine découlant de la mesure d'interdiction de l'entrée des transhumants étrangers sur le territoire béninois en vigueur depuis 2020 d'une part, et des effets générés par les sanctions récentes de la CEDEAO/UEMOA, d'autre part. De nombreux troupeaux partis clandestinement en transhumance se trouvent pris en étau entre les exactions subies dans les zones d'accueil et l'impossibilité de revenir dans leurs terroirs d'attache, à cause du blocus instauré par les sanctions. Une cartographie minutieuse des différents cas de figure rencontrés sur le terrain s'avère nécessaire, si l'on veut non seulement apporter des réponses spécifiques prenant en compte les caractéristiques des contextes locaux, mais aussi créer les conditions d'une désescalade des tensions pendant la période des prochaines récoltes agricoles ;
 - Promouvoir le système de warrantage et soutenir les initiatives de redistribution sociale du cheptel (s'appuyant sur la pratique de prêt d'animaux appelée « *habbanaé* »), en vue de : (i) consolider la cohésion sociale, grâce au développement des complémentarités entre les systèmes de production basés sur l'agriculture et l'élevage ; et (ii) renforcer les échanges économiques de proximité entre les ménages pastoraux et agropastoraux ;
 - Instaurer un système de vente à prix modéré des aliments du bétail, en mettant à contribution les stocks de réserve mis en place par différents acteurs institutionnels (Etat, partenaires de coopération, etc.).
- © **Prévoir un fonds d'appui au déstockage stratégique du bétail, en prévision des pertes de poids que les animaux vont subir dans plusieurs zones à cause de la pénurie alimentaire ; ce qui risque d'obliger les éleveurs à les brader sur les marchés**
- © **Fournir des paquets intégrés d'appuis, en ciblant certaines zones non impactées directement par les incidences des sanctions, dans le souci d'éviter le risque de l'effet domino qui pourrait conduire à une recrudescence des conflits dans les espaces transfrontaliers Burkina Faso/Nord de la Côte d'Ivoire et Burkina Faso/Ghana qui sont confrontés à un afflux d'animaux**

 - Il s'agira d'accompagner les efforts entrepris par les pouvoirs publics en vue d'apporter des réponses concrètes aux défis posés par la gestion de la transhumance transfrontalière dans un contexte d'afflux de personnes déplacées forcées. A cet effet, il conviendrait de s'appuyer sur la réalisation d'une cartographie des zones de concentration du bétail, afin : (i) d'identifier les zones à risque ; (ii) d'établir un système de suivi des mouvements des troupeaux (traçabilité des déplacements, effectifs concernés, itinéraires empruntés, etc.) ; et (iii) de connaître les projets des transhumants en termes de mobilité au cours des prochains mois,

dans le but d'impulser une dynamique de dialogue et de négociation avec les pouvoirs publics locaux.

© **Renforcer le système de veille informative du RBM, ainsi que le suivi des impacts des sanctions aux différentes échelles, afin de pouvoir diffuser des alertes plus rapidement à l'attention des décideurs politiques et économiques**

- Il s'agira, à l'instar du dispositif mis en place par le RBM et ses partenaires durant la pandémie de la COVID-19, d'identifier et de suivre les paramètres clés concernant les impacts des sanctions (indicateurs économiques et sociaux), leur évolution au cours du temps et les stratégies et tactiques d'adaptation développées par les ménages pastoraux et agropastoraux, ainsi que par les acteurs qui sont impliqués dans différentes filières revêtant une importance cruciale (approvisionnement des marchés, vente de marchandises, commerce du bétail, etc.).

© **Mettre à profit le caractère régional du RBM, en vue de renforcer la flexibilité dont le Réseau dispose dans la conduite de ses interventions, ainsi que son aptitude à adapter son ancrage institutionnel sur toute l'étendue de sa zone d'implantation couvrant onze (11) pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest**

- Dans le souci de renforcer l'adaptation du RBM aux implications découlant des évolutions contextuelles engagées au Sahel, il conviendrait de consolider la capacité du Réseau à maintenir sa logistique d'intervention dans l'ensemble de son espace d'implantation, tout en consolidant l'ancrage administratif des projets régionaux dans les pays qui sont relativement stables.